

LE BRANLE-BAS

Adresser les communications et les manuscrits
au citoyen AUDOUARD, gérant,
15, rue des Trois-Pierres, 15, à Lyon.

Révolutionnaire, Socialiste, Républicain

PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS { Trois mois... 1 f. 50
Six mois... 3 »
Un an... 6 »

Le BRANLE-BAS s'est assuré, la collaboration de rédacteurs parisiens, les citoyens Eudes, Frédéric Cournet, Vaillant, Granger, Ernest Roche, Breuille, Chauvière, Gois, etc., et de divers correspondants de l'extérieur.

Lyon, le 28 Avril 1884

Le Branle-Bas s'est déjà annoncé. — Républicain, il reste révolutionnaire malgré la République ; non parce que cette forme de gouvernement dont nous jouissons depuis quatorze ans n'a pas encore permis à tous les travailleurs d'avoir autant de bien-être que les riches, ni même parce que d'autres améliorations — immédiatement possible alors, autant que nécessaires — sont loin d'être réalisées ; mais bien parce que les hommes qui détiennent le pouvoir, au lieu de laisser s'accomplir par la force des choses, par l'œuvre du temps seulement, des réformes longtemps attendues, préconisées par les intelligences d'élite et, qui plus est, promises par eux-mêmes, alors qu'ils ambitionnaient une situation politique ; ils s'efforcent, aujourd'hui qu'ils se vautrent dans cette situation, d'entraver par tous les moyens l'accomplissement pacifique de ces réformes, inscrites dans tous les programmes de la démocratie.

Le journal que nous introduisons dans la presse justifiera son titre par une attaque incessante des choses anti-sociales, à coups de vérités. — Les

manifestations paisibles du vote, il ne les acceptera qu'en les transformant en actes révolutionnaires, et les candidatures inscrites dans ses colonnes ne pourront être que celles de citoyens résolus à courir au danger, à l'encontre de ceux qui ne cherchent, dans l'acceptation du mandat électoral, qu'honneurs et bénéfices.

La gangrène existe à l'état incurable dans tous les corps élus. On est conseiller municipal ou général, député ou sénateur, dans un intérêt purement et puissamment personnel, déguisé à peine par les électeurs les plus naïfs ; intérêt qui fait agir aussi bien les comités préparant l'élection que les candidats eux-mêmes.

Il faut couvrir toutes ces turpitudes, toutes ces hontes, par une ardente régénération.

Ce parlement, ouvrant ses séances à deux heures pour les finir à quatre, cinq jours au plus par semaine, pendant environ cinq mois de l'année, et dont chaque membre — ils sont près de 900 — touche un traitement de 9,000 fr., à quoi sert-il ?

A guerroyer contre les petits, toujours.

On travaille là, depuis 1872, à une fiévreuse réorganisation de l'armée ; on la dit tellement invincible que les pacifiques badauds en prennent la chair de poule, à la pensée de voir bientôt la France en lutte contre toute l'Europe...

Mais si on ne cesse de menacer l'Allemagne, c'est à Tunis qu'on envoie parader les beaux et coûteux régiments que l'on sait, avec des sapeurs et de la musique autour.

Si on tire la langue à l'Angleterre,

c'est vers le Tonkin qu'on dirige des soldats.

Et on copie, pour l'intérieur, les mêmes rodomontades, on y exécute les mêmes petites choses.

On voulait vider les sacristies ; mettre en déroute, en commençant par les jésuites, autant de capucins et de dominicains qu'on aurait pu en découvrir, et diriger sur la frontière cette venimeuse cohorte.

Cela, c'était pure plaisanterie, et ceux qui la prenaient au sérieux s'exposaient à coucher au poste.

Le gouvernement, toutefois, n'a qu'une parole : il avait promis des expulsions ; il expulse tant qu'il peut, et — ce n'est pas fini.

Ceux dont la société sera purgée et qu'on enverra — non pas à la frontière, mais sur l'autre rive de l'Atlantique — ce sont les vagabonds et les mendiants, tous ceux qui n'ont rien et qu'en style de parquet on nomme : gens sans aveu, repris de justice.

L'homme le plus respectueux de la propriété et qui ne déroberait pas une bouchée à autrui pour apaiser sa faim... celui-là, pour les agents de l'autorité, sergots, gendarmes ou gardes-champêtres, trouvé par eux, sans ressources, sur les chemins, est sans aveu et on l'arrête. On fait plus encore : prouverait-il que, s'il n'a rien, c'est précisément parce qu'il n'a jamais consenti à voler, on le condamne quand même. A la prochaine arrestation pour le même motif, ce sera un repris de justice.

VOLÉ ou non, POSSEDEZ quelque chose. Autrement... GARE !

Cette brutale et menaçante injonction, démoralisatrice et stupide autant que féroce, elle est criée à la lettre dans toutes les lois qui protègent la société présente.

La civilisation s'y heurte, brusquement barrée ; et tout ce qui reste dans l'humanité de natures loyales frémit, s'indigne et s'insurge contre une semblable consécration de la sauvagerie.

C'est devant cet état de choses, si répugnant à constater, que nous nous trouvons aujourd'hui.

Si le parlement républicain que nous possédons avec toutes les assemblées secondaires qui lui font cortège veut que cet état soit maintenu, ils n'ont, l'un et les autres, qu'à prolonger leurs agréables ballades sur les voies ferrées, et attendre ainsi le retour si fréquent des poétiques vacances qui leur font paraître l'organisation sociale plus belle encore, à limiter de plus en plus leurs insipides délibérations, de manière à en relever l'éclat, à en décupler la valeur par le fait d'une excessive rareté.

Mais si les hommes qui sont avec nous et qui siègent là-dedans, aussi bien que ceux qui demandent à y entrer, sont résolus à suivre, mot à mot, le mandat des électeurs ; s'ils se sentent capables d'autant de force que de résolution pour mettre toute l'influence que leur confère le titre d'élus au service des opprimés qu'ils ont mission de soutenir par tous les moyens et n'importe où : aussi bien dans la presse, dans les réunions, chez eux et dans la rue qu'au fond des enceintes légales ; eh bien, nous n'hésitons pas à leur dire :

FEUILLETON

LA VÉRITÉ

SUR LA

Journée du 30 Avril 1871

(GUILLOTIÈRE)

La glorieuse victoire du peuple de Paris, le 18 mars, contre les conspirateurs monarchistes qui voulaient le désarmer pour détruire ensuite plus facilement la République, avait profondément retenti dans le cœur des meilleurs républicains de Lyon. Aussi, la nouvelle ne fut pas plus tôt connue que le Comité central de la Garde nationale s'empressait de réunir tous ses membres à la salle Bonfond, où il se déclarait en permanence. D'autre part, une deuxième réunion extraordinaire des officiers de la garde nationale avait lieu, le 23 mars, au Palais Saint-Pierre, à laquelle assistait le citoyen Albert Leblanc, délégué de Paris, et où, après une longue et chaleureuse discussion, à la presque unanimité, l'assemblée

se prononçait en faveur de la Révolution accomplie à Paris, et votait, avec un indescriptible élan d'enthousiasme, d'aller, en masse, porter cette résolution contre l'usurpation des traitres de Versailles, au conseil municipal, avec l'appui des armes.

Mais combien dût être grande la stupefaction, lorsque celui qui prenait aussi pompeusement que faussement le titre de Maire de la commune de Lyon, entouré de quelques-uns de ses conseillers ultraradicaux, déclara formellement à la manifestation des officiers réunis autour de lui qu'il était pour l'assemblée réactionnaire de Versailles et qu'il la soutiendrait de tout son pouvoir (promesse qu'il a trop bien tenue). Alors il lui fut répondu par un cri unanime d'indignation républicaine de : Vive Paris ! proféré par plus de 300 officiers présents, qui se retirèrent échauffés devant le spectacle de cette trahison éhontée d'anciens et fougueux opposants de l'Empire, à faux nez républicain.

Moins d'une heure après cette entrevue des chefs de la garde nationale avec les représentants de la municipalité, le rappel battait dans les quartiers de 18 bataillons sur 23, que Lyon possédait, et qui, aussitôt rassemblés, allaient prendre position sur les quais du Rhône et de la Saône, la place des Terreaux et les rues adjacentes. Deux bataillons du centre de la ville, qui ne prenaient pas part à la manifestation, s'étaient massés à la Ban-

que et aux alentours pour défendre les écus qui, dans leur effarement, ils croyaient menacés.

Ces 18 bataillons défilèrent devant l'Hôtel-de-Ville, aux cris de : Vive la Commune ! vive la garde nationale de Paris ! à bas l'assemblée de Versailles ! vive Paris ! Jamais manifestation aussi importante n'avait été vue à Lyon.

Il était près de sept heures ; le 20^e bataillon de la Guillotière, arrivé à son tour devant l'Hôtel-de-Ville, après être resté quelques instants stationnaire sur la place, qu'il faisait retentir de ses vivats en faveur de Paris, emporté par l'ardeur républicaine qui animait chefs et soldats, s'avance en battant la charge, gravit le perron et envahit l'Hôtel-de-Ville, aux acclamations de la foule, et, avec une compagnie du 17^e bataillon des Brotteaux, il en prend possession au nom du peuple, qui remplit bientôt notre vaste édifice communal.

Peu d'instants après, dans la grande salle des fêtes, bondée de gardes nationaux et de citoyens, il est procédé par acclamation, à la nomination d'une commission provisoire de la commune de Lyon, dans laquelle figurent les noms des membres de l'extrême-gauche du conseil municipal : Crestin, Perret, Durand, Bouvattier, Harbecot, Vallier, Colomb, en qui la population avait encore la manie de conserver sa confiance, et qui refusèrent d'accepter le

mandat périlleux que le peuple leur conférerait, attendant, pour se prononcer, l'annonce de la victoire. Les citoyens Garel, Colonna, Paraton, Léard, Tissot, Micou, Poncet, Blanc sont les seuls qui aient siégé, Tony Loup, président du comité central de la garde nationale, dont le nom avait été acclamé, est venu furtivement, dans la soirée, l'effacer sur la liste ; il devait, plus tard, servir de témoin à charge dans le procès.

Pendant que le peuple nommait cette commission, des citoyens résolus arrêtaient le préfet Valentin. Les conseillers municipaux, Hénon, maire ; le procureur de la République, Andrieux, se sauvaient et fuyaient comme des ombres, les uns après les autres, de l'Hôtel-de-Ville.

A onze heures du soir, arrivée du citoyen Amoureux, délégué de Paris, se rendant à Saint-Etienne, qui annonce, du haut du balcon, à la population massée sur la place, le mouvement révolutionnaire du Creusot, et qui est chaleureusement applaudi.

Dans le même temps, la garnison entière se concentrait à la gare de Perrache. Les conseillers municipaux, eux, se réunissaient au palais de la Bourse pour faire une protestation contre le mouvement. Supposant dans un moment de panique, que le 14^e bataillon, sous la protection duquel ils s'étaient placés, manifestait ses sympathies pour la Révolution nouvelle, s'imaginèrent qu'ils allaient

Restez-y ou allez-y.

Adversaires déclarés, nous ne demandons qu'à introduire l'ennemi dans la place, en attendant et pour préparer l'occasion de nous y présenter nombreux et le fusil à la main.

Il le faudra.

Les assemblées qui demeurent sourdes aux revendications sociales se condamnent elles-mêmes en déclarant qu'elles n'ont rien à y faire. Rien à faire, soit — mais défaire?

I. GUINER.

Correspondance Parisienne

Le *Branle-Bas*? — Singulier titre, surtout dans une époque aussi calme que celle-ci. Le combat ne paraît pas proche, les forces populaires ne paraissent pas prêtes à monter au suprême abordage qui les débarrassera de l'oppression. Le *Branle-Bas*? On aperçoit les voiles ennemies, mais elles sont encore hors de notre portée, loin de nos eaux. Les temps sont changeants, il est vrai, le vent peut tourner, approcher l'équipage ennemi de nos grappins. Alors, à l'abordage! et vive la Sociale!

Quant à présent, calme plat. C'est à peine si l'agitation électorale préoccupe un peu les esprits. A Paris, qui est en dehors de la loi municipale récemment votée par les Chambres et qui continue, jusqu'à nouvel ordre à nommer un candidat par quartier, la majorité est acquise aux radicaux inscrits au groupe de l'autonomie communale. Dans leurs programmes, ils parlent beaucoup des droits de Paris, ceux qui, à l'époque où Paris les défendait par la force des armes, était pour la plupart dans les rangs des conciliateurs, entre Paris et Versailles, comme si la conciliation était possible entre le blanc et le noir, entre la réaction et la Révolution. Les radicaux tiennent beaucoup à la situation qu'ils ont conquise dans le conseil communal parisien : c'est une étape pour arriver à la députation, au pouvoir. Et quand on est prêt de décrocher la timbale, il est fort désagréable de risquer d'être devancé par un concurrent plus énergique, plus vigoureux.

L'inquiétude des radicaux s'est trahie. Et voici comment les opportunistes qui sont presque absolument ruinés à Paris, ont fait récemment un appel aux élec-

teurs contre le groupe « autonomiste » du conseil municipal. Cet appel n'a aucune chance d'être écouté. Mais comme les radicaux, qui s'intitulent membre de l'autonomie communale, redoutent les compétiteurs socialistes et révolutionnaires, ils ont tenté de diriger le suffrage universel dans leur sens. Un conseiller municipal de Paris, M. Camille Dreyfus, qui rédige la *Nation*, et qui est fort compétent, dit-on, dans les matières financières, a lancé, dans son journal, un appel à la presse radicale libérale. Cet appel se termine ainsi :

« En présence de cette coalition d'autoritaires de tout bord, la presse radicale a un devoir : s'unir de son côté et constituer un grand comité d'action.

La *Nation* est trop jeune pour prendre l'initiative. Elle fait appel à ses aînés : à la *Justice*, au *Radical*, à la *Lanterne*, au *Petit Parisien*, à l'*Intransigeant*, à la *Vérité*, au *Rappel*, à tous ceux qui, à des degrés divers, combattent pour la liberté.

« J'engage aussi mes amis du groupe de l'autonomie à se joindre à ce comité, à rédiger un appel commun aux électeurs. Il faut qu'on leur dise la vérité sur ce Conseil municipal si calomnié, le meilleur de tous ceux que Paris ait eus jusqu'à ce jour. »

Trois journaux seulement ont jusqu'à présent répondu à cette invitation, ce sont : la *Justice*, le *Radical* et le *Petit Parisien*.

Mais cette prétention de vouloir diriger et enfermer dans un cercle restreint et étroit l'opinion parisienne est singulière. Cette tentative n'a, du reste, aucune espèce de chance de succès, les Parisiens manifesteront toujours les opinions les plus avancées, et ceux qui s'imaginent pétrir à leur manière cette matière politique se trompent. Il ne serait pas difficile de trouver un conseil municipal meilleur que celui dont les pouvoirs viennent d'expirer. En attendant, il y a de nombreuses candidatures socialistes à Paris, le parti ouvrier socialiste a présenté des candidats dans presque tous les quartiers. Il a eu la main malheureuse dans quelques cas, car quelques-unes de ses candidatures sont fort discutées. L'élection du citoyen Joffrin, dans le XVIII^e arrondissement, est assurée : les radicaux lui ont laissé le champ libre ; l'Alliance socialiste a même publié un manifeste déclarant qu'elle ne lui opposerait pas de candidat.

Le parti révolutionnaire a quelques

candidats, trois membres du comité révolutionnaire sont sur les rangs, ce sont les citoyens Chauvière, Elouard Vaillant et Perdy, tous trois ont un passé politique. Le citoyen Perdy, combattant de la Commune, est candidat au XIII^e arrondissement, ses chances paraissent douteuses. Nous espérons néanmoins qu'une forte minorité vienne s'affirmer sur son nom.

Le citoyen Chauvière est présenté dans le quartier de Javel par le comité révolutionnaire socialiste, le comité révolutionnaire Cruzotin et le comité pour l'abolition de l'armée permanente.

Chauvière qui, en 1871, fut envoyé au comité central par le XV^e arrondissement, est un ancien lutteur. L'Empire le condamna cinq fois à la prison pour la guerre acharnée qu'il lui fit dans les réunions publiques. En avril 1871, il fut pris les armes à la main aux côtés de Duval, au plateau de Châtillon. Les conseils de guerre le condamnèrent à cinq ans de détention. Sa peine terminée, on le bannit en Belgique où il fit une grande propagande socialiste. Orateur chaleureux et communicatif, écrivain fécond, il est fort apprécié du public qui estime son caractère et goûte la chaleur et la sincérité de ses convictions. Il a pour concurrents : le citoyen Dalle, membre du parti ouvrier, employé ; le citoyen Chauvière, qui est un salarié, car il est correcteur-typographe ; est partisan de la candidature d'opinion et non de celle de classe. Il se souvient que parmi les révolutionnaires il y en eut de ceux qu'on appelait bourgeois, à cause de leur origine, qui étaient des plus sagaces et des plus fermes. Il n'a pas perdu la mémoire d'Auguste Blanqui, dont il était l'un des disciples. Le second concurrent du citoyen Chauvière, dans le quartier de Javel, est M. Curé, conseiller sortant. M. Curé, qui appartient au groupe de l'autonomie communale, a de très mauvais voeux, entr'autres le refus de 10.000 francs aux mineurs d'Anzin.

Dans le quartier du Père Lachaise, le comité révolutionnaire-socialiste a proposé la candidature au citoyen Edouard Vaillant, ingénieur des arts et manufactures, ancien membre de la Commune. Le citoyen Vaillant, dont la réputation des opinions ne fait de doute pour personne, est en outre un savant ingénieur et médecin (car il est membre du *College of Surgeons* de Londres), ses connaissances variées attirent l'attention sur lui. On n'a pas oublié à Paris l'énergie et l'intelligence du membre de la commission

exécutive, du délégué à l'instruction publique de la Commune de 1871, il fut l'un des collaborateurs de Blanqui au journal *Ni Dieu ni Maître*, il dirigea le moment le *Républicain socialiste du Centre*, journal du département du Cher, qui a fait dans les départements du centre de la France une propagande opiniâtre et efficace en faveur de la Ligue pour l'abolition de l'armée permanente et son remplacement par une armée nationale sédentaire.

Le citoyen Vaillant a pour concurrent le citoyen Réties, membre du parti ouvrier et adversaire de Gambetta dans le XX^e arrondissement. Cette candidature, renfermée dans le cercle étroit du programme minimum, est vivement soutenue par les membres du parti ouvrier. Quant aux autres candidats du quartier du Père Lachaise, il est à peu près inutile d'en parler, MM. Hersant et Blanchet, qui sont de parfaits réactionnaires, prêchent dans le désert quand ils s'adressent aux électeurs. On les écoute par politesse, mais, quand on passe aux voix sur leurs candidatures, c'est à peine si quatre ou cinq voix se lèvent en leur faveur dans des salles bondées de deux mille citoyens. Rabagny, le conseiller opportuniste sortant, ne fait pas parler de lui. Se représente-t-il? On l'ignore.

A la semaine prochaine.

A. BREUILLÉ.

RÉVISION

DE LA

CONSTITUTION

Armement de la Nation

Créés presque simultanément, ces deux courants — venus l'un d'en haut, l'autre d'en bas — vont se trouver en lutte, se disputer l'opinion quand, en simple logique, ils sembleraient devoir s'unir pour triompher à la fois.

Mais ceci est d'essence parlementaire, et cela d'essence révolutionnaire : deux choses de nature adverse. — Encore, le parlementarisme est maître tout puissant ; grâce à lui, les révisionnistes ont le haut du pavé. Les fervents mettent en eux tout leur espoir. Mais, à voir de bien près, cette confiance n'est qu'une demi-confiance ; elle manque d'enthousiasme. On suit, c'est par routine, non par conviction : le feu sacré est éteint définitivement.

être arrêtés, comme de simples *Cinq-Cents* à l'Orangerie, ils s'enfuient, poursuivis seulement par les huées et les cris de : Vive la Commune ! poussés par la garde nationale.

Le lendemain 23 mars, la proclamation ci-après, dont deux seuls exemplaires ont été affichés l'un sur les murs de l'Hôtel de-Ville et l'autre à l'intérieur, fera connaître l'esprit et les tendances ultra-modérées des révolutionnaires du 23 mars, qui ne surent prendre aucune des décisions que la situation comportait, et qui devaient, plus tard, chèrement expier leur mollesse.

Proclamation de la commission provisoire de la Commune de Lyon.

Citoyens,

La garde nationale, à bon droit émue de l'attitude prise par le gouvernement de Versailles, vis-à-vis de la Commune de Paris, a pris hier, par le vote de ses délégués et par son action commune, une décision énergique. Fidèle à la tradition du 4 Septembre, elle a rendu à la Commune de Lyon tous ses droits et toute sa force.

Nous sentons tous que contre le mouvement de Paris, l'Assemblée se sentirait forte de notre silence et de notre abstention pour vaincre la République, à Paris d'abord, en province ensuite. En affirmant le principe de l'autonomie de la

Commune, de sa libre gérance de ses propres affaires, nous donnons notre appui moral à Paris, nous infligeons un démenti aux prétentions outrecuidantes de l'Assemblée et nous diminuons le pouvoir dont elle crirait user contre ce qu'elle appelle une insurrection.

Que toutes les communes disent et fassent autorité ; sinon, c'est la guerre civile entre elle et la commune parisienne, et, celle-ci vaincue, c'est la guerre contre nous, qui ne démordrons pas des mêmes principes.

Le seul moyen d'éviter la guerre civile, aujourd'hui pour Paris, demain pour nous, est donc d'établir et d'affirmer le droit municipal et de dire au gouvernement de Versailles, tu n'y toucheras pas ! Qu'il sache qu'il a à compter avec une conviction ancrée aux cœurs et qu'il essaierait vainement d'agir contre elle.

La Commune est pour nous la base et la garantie de la République. Nous voulons absolument et par tous les moyens la République ! Et pour l'assurer à jamais, créant une ligue insurmontable et un rempart invincible, nous voulons la Commune !

Plus heureux, plus initiateurs que les autres villes, nous avons déjà conquis ce droit.

La commune lyonnaise régissait librement ses écoles, supprimait l'octroi et réglait ses impôts ; mais, le conseil municipal s'était laissé dessaisir de certaines

attributions ; par suite de la guerre, la garde nationale se trouvait soumise au représentant du gouvernement central et à un général nommé par lui.

La paix faite, et devant des menaces et des défis, elle a cru opportun, nécessaire et juste de rentrer dans la voie normale et de se remettre aux ordres de la municipalité seule, le conseil municipal lui a répondu alors qu'elle ne voulait sauver ainsi la commune et la République que par de vaines proclamations ; privé d'elle et déchu de sa force, le conseil ne pouvait rien sauver, il n'a pas agi, il s'est avoué vaincu et impuissant ; la garde nationale a voulu agir et vaincre et a proclamé une commission provisoire de la Commune.

Citoyens,

Cette commission provisoire n'accepte que pour le temps le plus court et dans les conditions les plus minimales la gérance des affaires. Les administrateurs municipaux sont maintenus dans leurs fonctions et nul service ne souffrira, elle invite les citoyens à maintenir l'ordre, elle n'a voulu qu'éviter toute discorde et prévenir le plus grands désastres. Mandataire des volontés du peuple, elle va remettre au plus bref délai son pouvoir au suffrage appelé à constituer une Commune.

Cette Commune doit maintenir, pour Lyon, le droit d'établir et prélever ses impôts comme il lui plaira, de faire sa

police elle-même et de disposer seule de la garde nationale, maîtresse de tous les postes et des forts.

Si la Commune manque à ce devoir, si elle sort de cette voie, le peuple ne mentira pas au principe qu'il a émis et proclamé et se tient prêt à le soutenir toujours et contre tous.

Lyon, 23 mars.

Perrare, Paratton, Colonna, Garel, Poncet, Blanc, Tissot, Micou.

Le comité central de la rue Grôlée, composé alors des républicains les plus généralement connus est resté à peu près en dehors du mouvement ; ce fut un grand tort causé à la Révolution. De même, les conseillers municipaux radicaux qui en émanaient, ne voulaient lui donner qu'un platonique appui moral sans exposer en quoi que ce soit leur personne ; mais voulant toutefois pouvoir veoir prendre leur part du succès dans le cas du triomphe, ils firent, à cet effet, afficher une proclamation ayant pour titre :

Comité démocratique de la garde nationale du Rhône

Comité démocratique de l'Alliance républicaine du Rhône

Et signée :

vement. C'est l'horreur de l'opportunisme qui a conduit à chercher un refuge dans les bras du radicalisme. Terreur folle, où la raison s'égare dans la route sombre, jusqu'à ce que la lumière de la réalité vienne dissiper les fantastiques visions et nous indiquer les obstacles semés à dessein pour arrêter notre marche.

Comme l'opportunisme — dont il est l'image et le successeur obligé dans la carrière lucrative d'exploitation de la crédulité populaire — le radicalisme a la haine de la Révolution. Dernier rempart de la réaction, son écrasement marquera la victoire définitive du peuple.

Nous avons bien le droit de nous montrer sévère pour ceux qui, par leurs transactions, leurs défaillances, se font les complices des misérables gradins qui conduisent la France à l'abîme ! — Nous avons bien le droit — nous en avons au moins le devoir — de dénoncer aux républicains l'ennemi embusqué derrière une une pour mieux le viser au cœur ! Nous avons bien le droit d'arracher les masques rouges qui couvrent le visage de ces versaillais de demain !

Eh quoi ! quand de jour en jour la situation devient plus grave, que les crises économiques se succèdent, que la faim devient atroce, qu'on sent, partout dans l'air une vague odeur de poudre : — menace d'invasion, menace de coup d'Etat ; — quand la réaction, impuissante, cynique, accomplit son œuvre sinistre, partout emprisonne, traque, expédie tous les républicains suspects de sincérité, met en joue les ouvriers que la misère agite. Quand enfin, incroyable infamie, le gouvernement de notre république, celui de la France, tend une main amie à la sainte alliance bismarckienne, connivence inqualifiable avec les despotes, tend à organiser le massacre de l'élite du prolétariat européen ; — les radicaux, eux, au lieu d'éveiller le lion — le peuple — qui sommeille, viennent le bercer avec une plaisante histoire de révision !

— Que ceux qui ont fait viennent mordre au bâton le révisionniste ; que ceux qui ont soif viennent tremper leurs lèvres dans sa coupe vide ; que les malheureux dont l'hiver a engourdi les membres viennent les réchauffer à son morne foyer !... Il y a place pour tous au banquet de la future constituante.... Grands enfants, qui croyez à la force de la révision, accourez !

Oui, bons radicaux, une farce, votre révision, car vous savez très bien, parbleu ! que, vous tenant avec soin sur le terrain de la légalité, vous vous engagez

dans une route sans issue possible, une impasse — et vous vous en félicitez.

Vous savez que, par ce respect du parlementarisme, vous invitez au suicide 400 bonshommes qui tiennent trop à vivre pour accomplir ce sacrifice de plein gré.

Vous savez que vous mentez effrontément quand vous proclamez bien haut la souveraineté populaire.

Oui, vous savez très bien qu'elle ne saurait exister, cette souveraineté, tant que les travailleurs auront, dirigées contre eux, toutes les forces oppressives de l'état bourgeois : armée, police, magistrature, administration, clergé ; tant qu'ils gémiront sous le joug du capital — véritablement souverain, lui !

Vous savez surtout que le jour où il aura l'armée, la force, sera le jour de sa délivrance, la fin de la misère et de l'esclavage, la fin des privilèges de classe ; — que la République d'égalité et de justice sera définitivement fondée. — Vous le savez, et cela vous effraye.

— « Armer le peuple ! braves gens, y songez-vous ? De grâce, n'écoutez point ces extravagances des trop ardents. Elevez-vous au pouvoir et vous verrez comme nous vous conduirons à la chose tout doucement ; nous ferons notre devoir *sur parole* ! Mais surtout pas de violence. Au fond, Grévy est un brave homme qui ne demande qu'à courir le lapin et à faire des carambolages. Tout serait pour le mieux s'il n'y avait à notre constitution de 1875 un petit trou par où pourrait bien, par accident, passer la République. Une bonne pièce à cette constitution, et vous verrez de suite le pays se pâmer dans les plus ineffables délices »

Le beau billet, en vérité ! Il était bon aux temps mythologiques de croire aux fables de Vulcain forgeant pour Achille un bouclier invulnérable ; mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver absurde le pouvoir merveilleux de la meilleure des constitutions pour résister aux tentatives violentes des ennemis de la démocratie.

C'est à coups de canon et de mitraille — faut-il vous l'apprendre ? — que les monarches se taillent, dans la viande du peuple, la route du trône, alors même qu'on lui opposerait la moins percée des constitutions.

Au fond de cette révision, nous voyons la trahison, une sombre nuit de décembre, du sang, des massacres ; nous voyons le cadavre râlant et déjà glacé du Peuple, enveloppé dans un linceul qu'il croyait être son égide : la Constitution. Son dernier et convulsif effort a été pour la dé-

fendre contre la réaction armée et féroce... Mais il est vaincu. Et son dernier anathème a été pour ceux en qui il avait mis sa confiance et qui, le bernant d'une sécurité à laquelle ils ne pouvaient croire, l'ont livré, sans défense, à ses assassins, se partageant avec eux ses dépouilles...

Mais il n'est point possible qu'on se joue ainsi, le cœur léger, des destinées d'une nation.

A nous de faire justice des intrigants et des traîtres, pour poursuivre, sans nous arrêter, la grande tradition révolutionnaire, et bientôt nous verrons renaître cet enthousiasme sublime que donnent les ardentes convictions ; nous verrons une fois de plus ces temps héroïques, où la France, debout, jetait un fier défi à l'Europe monarchique coalisée, et nous étendrons au monde entier l'œuvre de régénération sociale.

Mais cessons de poursuivre d'irréalisables chimères comme celle d'une révision parlementaire, création d'ambitieux, pour qui elle n'est que la cavale magique qui les transportera au pays de cocagne du Luxembourg ou du Palais-Bourbon, en même temps qu'un dérivatif à l'influence dangereuse du socialisme.

Et vous tous, citoyens radicaux, en avant pour la révolution sociale !

Adrien FARJAT.

CHOSSES D'ÉLECTIONS

Le Comité radical socialiste du 3^e arrondissement s'est refusé au dernier moment de marcher avec les révolutionnaires, après avoir accepté le mandat de l'Union socialiste ; mais, en revanche, l'alliance du Comité radical socialiste avec le comité central est consommée dans le deuxième arrondissement. Dans plusieurs autres, les pourparlers sont en bonne voie. Ce n'était pas la peine de se séparer si bruyamment et nous voulons que les électeurs y comprennent quelque chose.

Elections Municipales

Dimanche prochain, les électeurs devront se rendre dans les sections de vote pour envoyer leurs préférés au conseil municipal.

teaux, furent placées autour de l'Hôtel-de-Ville, et qui furent les seuls préparatifs de défense de la commission provisoire.

Il n'en était pas de même du côté de la réaction. Hénon fait venir les bataillons des mobiles du Rhône, retour de Belfort. Il fait afficher que leur entrée en ville aura lieu le 25 au matin et qu'un défilé sera fait sur la place des Terreaux, devant le conseil municipal assemblé sur le perron de l'Hôtel-de-Ville.

Cette affiche provocatrice indiquait nettement que les adversaires de la Commune voulaient attaquer et reprendre possession du pouvoir par la voie de la force, sans reculer devant la perspective de faire égorger entre eux les enfants de Lyon, catastrophe qui arrivait infailliblement si la commission de la commune, dont le caractère pacifique, — infiniment trop pacifique, — ne s'est pas départi, pendant toute la durée de son pouvoir, voulant éviter, même au prix même de son suicide, une effusion de sang inévitable, en suite des résolutions de MM. Hénon, Andrieux et de l'autorité militaire résilia ses pouvoirs après une orageuse discussion, puis se retire à 4 heures du matin.

Voici la protestation où elle motive cette retraite :

COMMUNE DE LYON

« Considérant que la commune provi-

Bien qu'on essaie d'attribuer des intentions toute signification à ces élections, les présente comme purement électives, on ne peut cependant nier la portée qu'elles peuvent avoir, si les assemblées communales seront composées d'éléments ministériels ou d'éléments de résistance.

Jules Ferry, avec l'air de ne rien craindre, a pris les devants et introduisant dans son discours de Périgueux un passage relatif à la composition des conseils, il n'hésite pas à les dépouiller de leur principal caractère. Cette manœuvre ne peut tromper personne ! Quand on n'a aucune crainte, pourquoi tant de verbiage ?

Si, au contraire, on s'empresse de faire le vaillant d'une si haute façon, on essaie d'insinuer à la masse électorale, malgré le délai qu'on professe pour elle, que la meilleure composition des conseils municipaux est celle qui consiste à n'en faire que des instruments d'une docilité servile, c'est que, en réalité, on redoute un échec ; ce que les hommes timorés qui nous gouvernent veulent absolument éviter en se servant pour cela de leurs moyens ordinaires, c'est-à-dire le mensonge, la calomnie et au besoin les faux de toute espèce.

Mais ces élections auront une portée politique considérable ; les conseils municipaux sont composés en majorité d'éléments ministériels, on les considère comme une approbation formelle comme un vote de confiance donné par la nation aux erreurs gouvernementales. Si, au contraire, ils ont une majorité d'opposition, l'échec sera d'autant plus grave que cette majorité sera plus écrasante.

C'est pourquoi le parti révolutionnaire, quoiqu'ennemi de l'ordre des choses actuel, rentre énergiquement en lutte pour renforcer les éléments socialistes qui se présentent actuellement contre le pouvoir. En examinant les différents mandats qui ont été publiés jusqu'à ce jour, on trouve que la plupart sont exactement conformes aux précédents ; peu de modifications ont été apportées et surtout pas d'innovations.

Un seul, celui de l'Union des Républicains socialistes des 3^e et 5^e arrondissements, renferme des situations nouvelles qui méritent d'être étudiées.

Il commence par des considérants qui, à eux seuls, composent tout le mandat.

D'abord, pour protester contre la loi actuelle, qui porte la durée du mandat à 4 ans, les électeurs exigent du candidat qu'il ait à se représenter devant eux

soirée de Lyon, acclamée par la garde nationale, ne se sentant plus soutenue par la garde nationale ;

« Considérant que la garde nationale manquant à ce devoir de soutenir la commune qu'elle a acclamée ;

« Les membres de la commune se déclarent déliés de leurs engagements envers leurs mandants et résilient tous les pouvoirs qu'ils tenaient d'eux.

« 25 mars, 4 heures du matin.

« Parraton, Blanc. »

Cette insurrection du 22 mars, qui avait obtenu un si unanime appui de la population armée des faubourgs ; qui avait pu, sans éprouver de résistance grave, chasser de l'Hôtel-de-Ville tous les corps constitués, et qui s'était enfin emparée du pouvoir, avorte aussi misérablement.

Si elle n'a rien pu faire, il faut en accuser l'absence de toute organisation qui ne manque jamais de se constater par des désastres, dans tous les mouvements révolutionnaires.

Les lecteurs du *Bravé-las* trouveront incessamment chez nos vendeurs :

Le Républicain socialiste, journal révolutionnaire à 10 centimes, ainsi que :

La Butte aux Cailles, nouvel organe de la Révolution sociale, publiés l'un et l'autre à Paris.

Pour le Comité central de la Garde nationale :

Lacondamine, Mallard, Jerricard, A. Delmas, A. Eranquet.

Pour le Comité central de l'Alliance républicaine :

Brun-Rolland, Président ; Goutorbe, Chapitot, secrétaire (1).

Mais, la réaction ne s'endormait pas. Le 23 mars, l'ancienne municipalité, réunie dans les bâtiments de la Compagnie du chemin de fer, à Perrache, sous la protection de l'armée, nomme un nouveau général, le nommé Chapoteau, au commandement de la garde nationale ; elle se concerta avec les chefs réactionnaires qui organisent des réunions et couvrent les murs de leurs proclamations et protestations, afin de paralyser partout l'essor du mouvement communaliste. La calomnie et le mensonge, armes favorites des ennemis du peuple, n'est pas marchandée. Les journaux réactionnaires imprimèrent ceci, par exemple, ne craignant pas de jeter l'alarme dans la population : « 45,000 hommes de l'armée prussienne ont traversé Dijon se rendant à Chagny, dans peu de jours cette armée

« sera à Lyon. » Et bien d'autres faussetés aussi rassurantes.

Le *Progrès* se joint à la *Décentralisation* pour faire une protestation collective ; depuis les radicaux qui ne donnent aucun concours actif à la révolution lyonnaise en faveur de Paris jusqu'aux légitimistes du trône et de l'autel, tous les partis réactionnaires sont ligés pour combattre cette révolution populaire.

La commission provisoire qui, dès le premier jour, n'a pas osé prendre les mesures nécessaires, voit sa position devenir de plus en plus critique : ses ordres sont méconnus, elle ne peut plus même faire imprimer ses proclamations. Abandonnée par le parti radical, dont beaucoup sont chefs dans la garde nationale, qui se retire, elle aussi, peu à peu du mouvement. La commission, en présence du vide qui s'opère autour d'elle, s'effraye déjà et cherche à parlementer avec la municipalité, qui e-aise, mettant vite à profit cette faiblesse, de s'installer à l'Hôtel-de-Ville. Mais elle en est bientôt chassée par un petit groupe de révolutionnaires déterminés et qui voulaient la faire prisonnière, tentant d'organiser la résistance si, comme tout le faisait supposer, les partisans de Versailles venaient attaquer, l'armée, la police et toute la réaction, concentrant leurs forces dans la vaste gare de Perrache. Et pour répondre à cette éventualité, quelques pièces de canons, amenés du fort des Brot-

(1) Aujourd'hui Conservateur-Adjoint du ministère des affaires ministérielles.

chaque année pour lui continuer son mandat, s'il a fait son devoir ; pour le lui retirer dans le cas contraire, moyen facile d'éviter une loi anti-démocratique.

Mais la principale innovation vient après.

Le candidat devra convoquer ses électeurs avant les sessions ordinaires pour leur soumettre les différents rapports qui seront discutés pendant la session et leur demander dans quel sens il devra voter.

Si les candidats accomplissent consciencieusement leur mandat, les électeurs rentreront enfin en possession de la part de souveraineté que le régime républicain leur attribue.

Dorénavant, le candidat ne sera plus qu'un délégué qui ne devra voter que suivant les décisions prises dans les assemblées électorales permanentes. Par conséquent, plus de responsabilité personnelle encourue par le candidat ; le chemin qu'il aura à suivre sera la ligne droite, il n'aura qu'à se conformer aux délibérations prises par ses électeurs.

Plus fort dans la discussion des rapports au sein du conseil, puisque la masse électorale lui aura donné son avis, il pourra, par les arguments puisés au milieu des siens, combattre avec assurance et voter hardiment, sans se demander s'il marche avec ou contre le mandat consenti.

Le changement est considérable et mérite la peine d'être soutenu par tous ceux qui ont conscience de leur souveraineté. Plus d'articles dans le budget, contraires aux vœux populaires, plus de dépenses fictives inscrites au même budget ; plus de discussions malsaines qui engagent les électeurs sans être consultés : voilà le résultat de l'adoption de cet article qui, nous l'espérons, sera respecté consciencieusement par les candidats.

Une autre innovation importante est celle qui commande aux candidats de ne pas prendre part au vote des délégués élus de voter pour des sénateurs.

Le journal *l'Avenir*, dans un article du citoyen Lebesgue, combattait cette abstention, s'appuyant sur ce fait, qu'il valait mieux faire entrer au Sénat des hommes partisans de sa suppression, plutôt que n'y rien envoyer.

L'expérience nous a démontré ce que les sénateurs partisans de la suppression du Sénat ont fait jusqu'ici ; on n'a pas encore vu émerger de la surface de cette eau trouble une seule partie de cette tête de Méduse qui devait briser le vase contenant cette eau croupie.

Non, si à tout prix on ne veut pas de Sénat, on n'a qu'à ne pas aider au recrutement du personnel, en ne nommant aucun délégué sénatorial.

La question peut encore se traiter à un autre point de vue.

Ce que les partisans du suffrage universel refusent énergiquement d'admettre, c'est le suffrage restreint.

Eh quoi ! dans leur mandat, ils reconnaîtraient légal ce qu'ils refusent d'admettre en théorie.

Ils passeraient aux conseillers municipaux une procuration régulière qui leur transmettrait une partie de leur droit. C'est réellement un non-sens qui ne mérite même pas d'être discuté.

Par conséquent, au double point de vue et du suffrage restreint et de la suppression complète du Sénat, l'innovation introduite dans ce nouveau mandat est excellente.

Considérons encore cet article comme une protestation.

Cette protestation sera d'autant plus grande qu'elle sera plus complète.

Il est probable que le conseil municipal actuel ne sera pas appelé à prendre part au vote des délégués sénatoriaux, puisque la révision de la Constitution doit avoir

lieu en mai ou en juin, d'après les promesses de M. Jules Ferry, promesses dont on ne doit pas tenir compte, il est vrai, puisqu'elle émane d'un homme ayant si peu l'habitude de la vérité.

Mais, supposons que cette révision ait lieu à l'époque dite, croit-on que les membres du Congrès, partisans de la suppression du Sénat, ne pourraient se servir de cette protestation énergique en disant : « Voyez, les électeurs, à aucun prix ne veulent du Sénat, puisqu'ils défendent aux membres des corps élus de prendre part au vote qui doit aider au recrutement du personnel de ce rouage parlementaire ».

On trouverait encore beaucoup de raisons militantes en faveur de l'adoption de cet article, mais celles-là étant suffisantes pour démontrer qu'il est d'une extrême urgence, il est inutile de les développer.

D'autres articles sont encore précieux, relatifs à l'enseignement, à l'exécution exclusive des travaux par les groupes ouvriers, etc. ; les autres, provenant des mandats antérieurs, il est inutile de les discuter.

Enfin, le dernier de ces articles est un engagement énergique que les électeurs font prendre à leurs candidats pour résister aux empiètements du pouvoir ; ils leur ordonnent d'être les instigateurs d'une liste des conseillers municipaux pour imposer l'exécution immédiate du programme.

En effet, jusqu'ici les vœux émis par les conseils municipaux étaient absolument fictifs ; s'ils plaisaient au pouvoir, ils étaient ratifiés ; si, au contraire, ils n'étaient pas agréables au gouvernement, ils étaient annulés.

Pourtant, les conseillers municipaux sont des élus de la nation, comme les députés et plus que les sénateurs ou les ministres, et ils n'auraient pas le droit de réclamer, au nom de leurs électeurs, l'exécution des réformes qui avaient été inscrites dans les programmes de ces derniers ?

Que chacun remplisse fidèlement son mandat, les réclamations n'auront plus de raison d'être, et il est inadmissible qu'un ministre, s'appellerait-il Jules Ferry ou Waldeck-Rousseau, ait le droit d'annuler une délibération prise par les élus de la commune.

Les conseillers municipaux vivent parmi les électeurs, donc ils en connaissent mieux les besoins, les aspirations ; ils sont plus à même de juger les réformes qu'ils demandent ; d'ailleurs, s'ils accomplissent fidèlement leur mandat, et que dorénavant ils soient en communication constante avec leurs électeurs, c'est, au nom même de ces électeurs, qu'ils formuleront leurs demandes. De quel droit alors viendrait-on leur répondre par une fin de non-recevoir ? Donc, que les conseils municipaux se liguent pour résister à l'envahissement de ce pouvoir qui mène infailliblement la France républicaine vers sa perte ; c'est une œuvre de vigilance, de sécurité pour la République.

La fin de ce dernier article n'est pas moins importante : Les candidats doivent donner leur adhésion définitive à la Ligue pour l'abolition de l'armée permanente et son remplacement par une milice nationale sédentaire. Ce sera auprès des électeurs un appui moral d'une grande valeur.

Le peuple ne sera fort que lorsqu'il sera armé ; comment peut-il revendiquer ses droits si, chaque fois qu'il réclame, on lui oppose, comme dernièrement à Anzin, des baïonnettes françaises. Oui, il est de toute utilité que chacun ait son fusil chez soi ; l'ennemi du dehors trouvera, devant l'envahissement, une force beaucoup plus compacte, beaucoup plus résolue à se défendre ; l'ennemi du dedans craindra qu'au premier essai de

spoliation, il ne voie devant lui le peuple armé prêt à défendre ses droits.

Nous félicitons donc ces deux arrondissements qui ont introduit dans leurs mandats ces innovations qui prouvent que le peuple travaille ardemment à son émancipation, et notre plus ardent désir aurait été de voir ce mandat réunir la majorité des voix républicaines socialistes de tous les arrondissements, il n'en aurait que plus de force et aurait inspiré à nos ennemis d'autant plus de terreur qu'il aurait servi d'union à tous les éléments socialistes révolutionnaires.

TARME.

Au Conseil général

Par 13 voix contre 12, le conseil refuse de faire réparer le clocher de l'église de Montrottier qui a été atteint par la foudre. Ce sont les fabriciens qui ne doivent pas être contents ! Ils peuvent, il est vrai, s'adresser au Père Éternel qui leur a fait cette petite farce. Après tout, « qui casse les verres les paie. »

BLANQUI

Lors de l'élection législative de 81, dans la première circonscription, Monsieur Ballue, dans son journal, le *Républicain du Rhône*, relevait l'accusation infâme du policier Taschereau contre le candidat de l'amnistie, Blanqui. Ce qui rend l'acte particulièrement odieux, c'est que ledit Ballue était déjà le concurrent probable du grand citoyen.

Nous ne publierons pas l'article, non-seulement parce que c'est sale, mais encore parce que ça tient de la place. Nous croyons seulement utile de rééditer un article du citoyen Chauvière, qui fait bonne justice de cette malpropreté.

Blanqui est fils d'un conventionnel ; il y a en lui l'étoffe du révolutionnaire.

Il est du nombre de ceux qui ont activement participé aux luttes du règne de Louis-Philippe, c'est assez dire qu'il a toujours conspiré. Or, tout conspirateur est forcément autoritaire. L'anarchiste italien, comme le russe nihiliste le sont au même degré : les ordres qu'ils donnent et qu'on exécute le prouvent. Mais il y a en cette autorité quelque chose de si grand, de si beau ; elle se confond si intimement avec l'abnégation, le sacrifice de moi, qu'on s'incline devant le fait et qu'on reconnaît que la liberté même doit forcément en résulter.

Il y a deux doutes sur la personnalité de Blanqui ; que le vieux révolutionnaire permette à un de ses disciples de les lever devant tous.

Le premier doute a un nom historique, il est simplement l'effet de l'accusation de Taschereau.

Le deuxième doute est né de l'affirmation de beaucoup qui nient l'existence d'un programme blanquiste.

En résumé, les bourgeois et les tièdes que la fermeté et l'énergie irritent et effrayent ne veulent nous montrer dans l'éternel proscrit qu'un dénonciateur ou qu'un ambitieux.

Il y a 9 ans, j'étais dans les casemates du fort de Quélern (rade de Brest) j'étais là prisonnier, moi aussi, attendant le ré-

quisitoire du commissaire du gouvernement ce qui est pis que le verdict des juges eux-mêmes. Dans la même casemate, il y avait un journaliste, non un réactionnaire, mais presque (il a, il est vrai, bien changé depuis) ; c'est un ancien collaborateur du *Musée des Familles*, la revue déiste, patriarcale et propriétaire, que chacun connaît ; il y signalait d'un pseudonyme retentissant des articles sur les turcos, T.... (c'était son nom) était mon tre compagnon d'infortune ; il s'était permis d'exercer le grade de sergent-major aux volontaires de Montrouge (voyez si je précise).

Eh bien ! T.... nous narra une petite histoire dont je pris note et que voici : Était-ce le 4 ? Était-ce le 5 septembre ? peu importe ! Un certain nombre de journalistes et d'étudiants entouraient Taschereau à la bibliothèque et le sommaient de prouver ce qu'il avait publié dans la *Revue rétrospective* de 1848.

Pressé par tous, Taschereau AVOUA qu'il avait inventé la chose et pour justifier sa conduite infâme, il ajouta qu'il fallait bien sauver la République, que Blanqui et Barbès allaient perdre et que le seul moyen de la sauver était de diviser les hommes rouges.

Un procès-verbal fut rédigé sur le champ et si le citoyen Troussel n'est pas mort, qu'il veuille me démentir.

Ce point éclairci passons à l'autre.

Il n'est pas un homme qui ait vu autant d'écoles socialistes que Blanqui, aucun qui ait résisté autant à l'engouement mystagogique des maîtres, aucun qui soit resté plus indépendant de cette science sociologique qui divise les meilleurs esprits ; il n'admit et ne soutint que l'axiome Le droit à la vie pour tous ne sera vrai que dans l'Égalité.

Il est resté l'ami du peuple.

Parle-t-il du prolétariat ? Déjà en 1834, il s'écrie : « Qui fait la soupe doit la manger.... Suspendez l'intelligence et le travail, l'humanité meurt... Le sol est l'élément positif d'action de ces deux sources de la richesse, la terre doit donc être à tous les hommes. »

Parle-t-il des oisifs ? « Les privilégiés, dit-il, en 1834, dans le procès des 19, qui vivent grassement de la sueur du prolétaire, se déclarent menacés de pillage par une avide populace, ce n'est pas la première fois que les bourreaux se donnent des airs de victimes. »

Il dit de la liberté économique : « Les prolétaires ne sont libres que de choisir leur maître ? »

Il combat l'héritage, il combat les monstrosités sociales avec un fond d'ironie et d'amertumes qui fait aimer et rechercher les quelques œuvres qu'il a produites.

Je laisse de côté le philosophe qui surgit dans *Foi et Science* et dans *l'Eternité par les astres*, et l'homme politique qui a prêté le plan de guerre de la Prusse.

Je ne vois que Blanqui dédaignant les subtilités des grands prêtres contemporains, émule de Babeuf, fils de la Commune Révolutionnaire de 1793, il est le calomnié et le martyr, et, malgré nos préventions contre les personnalités, nous devons nous incliner devant le vieillard qui est l'héritier de la Révolution française du XVIII^e siècle et le précurseur de la Révolution universelle du XIX^e.

Et que ceux qui ne voient qu'un moi dans le monde, qui isolent les êtres des idées et des faits, et qui ferment les yeux sur les courages parlent : qu'ils crient qu'on éclabousse leur dignité par de fausses grandeurs, nous ne sentirons, nous, dans la tache de boue, qu'un signe de rédemption, que nous n'effacerons jamais.

CHAUVIÈRE.

Le Gérant : AUDOUARD.